



Consultation publique sur la politique d'innovation communautaire

Contribution de la Région Wallonne

Questions:

(1) *Etes-vous d'accord avec l'appréciation de la Commission sur les principales réalisations et les lacunes des politiques communautaires en faveur de l'innovation?*

- Globalement, la communication de la Commission met bien en évidence les forces et faiblesses de la politique actuelle.
- En particulier, la politique communautaire d'innovation est encore **trop fragmentée et trop peu valorisée**, et manque d'une approche réellement intégrée, tant au niveau des instruments que des acteurs. Toutefois, l'UE peut se reposer sur une grande variété de compétences, d'acteurs, de ressources, qui constitue une réelle force, pour autant qu'une meilleure articulation soit assurée au sein du système européen d'innovation afin de générer des effets de masse critique.
- L'UE a développé de nombreuses initiatives innovantes qui pourraient être étendues et valorisées pour consolider une politique communautaire d'innovation efficace. Il apparaît nécessaire de disposer d'une information plus claire, accessible et structurée quant à la mise en œuvre de différentes politiques communautaires afin de pouvoir fonder les réflexions sur l'avenir.
- Si la communication dresse une synthèse relativement large des initiatives prises dans le cadre de la stratégie européenne d'innovation, elle ne fournit que peu d'information quant au **bilan** qui peut être tiré de ces initiatives ou de leur évaluation. Cela serait nécessaire pour envisager les perspectives d'évolution future de ces outils. De la même façon, la manière dont les différentes initiatives s'articulent en pratique devrait être mise en lumière.

(2) *Est-ce que les politiques européennes d'innovation devraient se concentrer plus sur la réponse aux enjeux sociétaux ? Si oui, lesquels de ces enjeux devraient être prioritaires?*

- L'approche proposée par la Commission visant à orienter davantage la politique communautaire d'innovation vers la réponse aux **défis sociétaux**, peut être soutenue mais mériterait d'être précisée quant à ses modalités de mise en œuvre, ses implications pratiques,.... Comment fonder l'analyse de ces enjeux ? quels enjeux cibler ? quelles sont leurs implications en matière d'innovation ? nécessité de les actualiser (veille), implications sur la sélectivité des politiques européennes ? Par ailleurs, comme le souligne la Commission, l'innovation constitue également un facteur essentiel de compétitivité des entreprises, notamment dans un contexte mondialisé, ce qui ne doit pas être négligé. Le lien avec d'autres politiques communautaires pertinentes au regard de ces défis devrait en outre être envisagé.
- Parmi les défis sociétaux prioritaires, nous pouvons citer le changement climatique, la problématique de l'énergie, le passage à une économie faible en carbone, le vieillissement de la population, la raréfaction des ressources,... D'ailleurs, la future Présidence belge de l'UE a choisi de placer le développement durable au centre du débat post-Lisbonne.



(3) *Est-ce que les politiques d'innovation devraient avoir une approche sectorielle particulière? Si oui, quels secteurs devraient être supportés et quelles mesures politiques particulières devraient être développées?*

- Une base industrielle dynamique constitue un enjeu essentiel pour l'économie européenne : ces secteurs y jouent un rôle central dans la production et la diffusion d'innovations et alimentent la demande en services à haute valeur ajoutée. Dans le contexte de la globalisation, l'innovation constitue un enjeu majeur pour l'industrie et sa compétitivité future. Les défis spécifiques de l'industrie en matière d'innovation (design, normalisation, applications liées aux technologies génériques, évolution dans la chaîne de valeur, accès aux compétences, valorisation de la recherche et transfert de technologies notamment vers les PME,...) doivent donc être au cœur de la stratégie communautaire. L'interconnexion étroite entre industrie et services mérite en outre une attention particulière dans ce cadre.
- A cet égard, le lien étroit entre la politique d'innovation européenne et la **politique industrielle** (au sens large) mériterait d'être rappelé. Cette articulation devrait être préservée et renforcée, notamment dans la perspective du post-2010. Pour rappel, le Conseil Compétitivité, dans ses conclusions de mai 2009, a invité la Commission à élaborer une politique industrielle à long terme pour l'UE, sur base de l'évaluation des initiatives qui ont été lancées. Ces deux processus devraient être étroitement interconnectés, étant donné les recoupements dans les politiques qu'ils couvrent. L'approche combinant initiatives horizontales et sectorielles devrait être poursuivie.
- Le **ciblage sectoriel ou thématique** des interventions de l'UE devrait être opéré sur base des enjeux de long terme pour le développement durable de l'UE, mais également d'une analyse des forces relatives de l'UE au sein de la chaîne de valeur mondiale, et des perspectives de croissance qui y sont liées. Les initiatives sectorielles en matière d'innovation et de politique industrielle doivent être conçues en étroite interconnexion. Les plate-formes technologiques et les initiatives technologiques conjointes semblent aller dans le bon sens à cet égard.

En outre, les priorités sectorielles et thématiques de la politique communautaire d'innovation sont à déterminer en fonction d'une analyse approfondie et récurrente des marchés porteurs.

- La prise en compte des **technologies génériques** nous paraît un élément important quant à la diffusion de l'innovation dans l'ensemble des secteurs d'activités.
- La question des **éco-innovations** et des éco-technologies mériterait sans doute une attention particulière.

(4) *Est-ce que les instruments existants de support à l'innovation devraient être ajustés afin de s'accommoder de la nature changeante de l'innovation et d'intégrer les nouvelles tendances de l'innovation (innovation dans les services, innovation ouverte, innovation centrée sur l'utilisateur etc,...)?*

- Il s'agit de consolider l'**approche intégrée de l'innovation**, associant les différents champs d'intervention pertinents, depuis l'amont (la culture d'innovation, l'esprit d'entreprise, le développement et l'adaptation des compétences), vers l'aval (la



valorisation de la recherche, la normalisation, la protection de la propriété intellectuelle), couvrant l'innovation technologique et non technologique, et combinant aspects transversaux et sectoriels, soutien aux secteurs de haute technologie et promotion de la **diffusion** de l'innovation au sein de l'ensemble du tissu économique. L'innovation doit donc s'entendre dans sa dimension scientifique et technologique mais aussi dans sa dimension économique et sociale.

- Une meilleure coordination entre des mesures « *demand-side* » (marchés porteurs,...) et les instruments « *supply-side* » tels que les plate-formes technologiques européennes, les Initiatives technologiques conjointes, les Era-nets,... est nécessaire.
- Le développement d'instruments de soutien à **l'innovation non technologique** devrait être poursuivi, ainsi que l'échange d'expériences en la matière.
- L'initiative **Lead Market** constitue en principe un élément clé de la politique communautaire, mais le démarrage semble problématique. A ce stade, les Etats membres ont une très faible visibilité quant aux actions menées en ce domaine. Cela semble d'autant plus crucial que différentes initiatives renvoient aux marchés porteurs (clustering, appels à projets du PIC,...).
- L'UE doit encourager les outils et initiatives intégrant le point de vue des utilisateurs (consommateurs, entreprises, pouvoirs publics) dès les premières étapes de développement d'un nouveau produit ou service. Par leur position au centre du système d'innovation, la pluralité d'acteurs qui en sont membres / partenaires (entreprises de toutes tailles, universités, centres de recherches, acteurs de formation et parfois acteurs publics), les clusters peuvent constituer un vecteur privilégié de l'innovation « user driven ».
- La future politique d'innovation devrait être élaborée en interconnexion étroite avec la future politique industrielle européenne, ainsi qu'avec le Small Business Act, dans le cadre d'une approche cohérente et intégrée.

(5) ***Quels sont les obstacles les plus importants au sein de l'Union européenne afin de libérer les potentiels créatifs et novateurs, en particulier ceux présents au sein des PME innovantes?***

- Il apparaît prioritaire de prendre en compte la dimension PME dès la conception des politiques et des outils développés à destination des entreprises. Les PME devraient être la cible prioritaire des politiques publiques, et notamment communautaires, en matière d'innovation.
- Le SBA aborde déjà la question du développement de la capacité d'innovation des PME au travers de différentes orientations, sa mise en œuvre doit être poursuivie et évaluée. C'est pourquoi il apparaît nécessaire d'avoir une attention particulière quant à l'articulation de l'Innovation Act avec d'autres initiatives existantes, en particulier le Small Business Act.
- L'accès des PME aux programmes européens devrait être facilité, notamment via une simplification et une rationalisation de ceux-ci.
- La question de l'accès au financement, en particulier pour les PME, reste particulièrement cruciale (voir question 9).
- Les politiques se situant en amont de la politique d'innovation, et touchant la **culture d'innovation** – soutien à l'esprit d'entreprise, d'innovation et à la créativité – apparaissent



cruciales pour faire évoluer en profondeur les mentalités. L'implication des acteurs de l'éducation et de la formation dans le développement de ces politiques doit être approfondie. Par ailleurs, la question des **compétences et de la formation** constitue un élément clé de la compétitivité des entreprises et de leur capacité d'innovation.

- Outre le soutien au développement de PME à haute technologie et à croissance rapide, les initiatives de la Commission doivent poursuivre le développement de marchés favorables à l'innovation en Europe, et le renforcement de la **diffusion** de l'innovation au sein de l'ensemble du tissu économique (notamment au travers de l'utilisation de technologies génériques telles que les **TIC**).

(6) *Quelles sont les implications pour la politique de recherche des changements nécessaires en matière des politiques de support à l'innovation (par exemple pour ce qui concerne l'objectif de répondre aux grands enjeux de société, etc...?)*

- Assurer une meilleure articulation entre politique de recherche et politique industrielle au sein d'une politique d'innovation cohérente.
- Développer le soutien au triangle de la connaissance.
- Les outils communautaire de soutien et de financement de la recherche doivent dépasser les découpages sectoriels / technologiques habituels, en tenant compte d'une triple réalité qui transcende ces découpages :
 - les défis sociétaux appellent des réponses multidimensionnelles ;
 - les technologies génériques trouvent application dans une large frange des disciplines scientifiques et des activités économiques (industrie, service, secteur primaire) ;
 - un positionnement pluridisciplinaire est indispensable pour répondre avec succès aux besoins des marchés porteurs.

(7) *Quelles possibilités existent pour mieux faciliter la consolidation « d'écosystèmes » d'innovation de classe mondiale ou de clusters en Europe de niveau régional, tout en prenant en compte les industries émergentes?*

- Les politiques de **mise en réseau** (clustering, pôles de compétitivité) et de soutien au **triangle de la connaissance** constituent un élément essentiel d'une politique d'innovation intégrée. La valeur ajoutée communautaire peut être importante en la matière. Les travaux prévus par la Commission dans sa communication sur la politique de clustering doivent être poursuivis.
- En matière de politique de clustering, l'approche bottom-up doit être privilégiée, afin de respecter l'apport de ces réseaux aux systèmes d'innovation régionaux. En effet, les clusters constituent un élément de lien dans le système d'innovation – entre producteurs et utilisateurs de technologies, entre PME et grandes entreprises, entre entreprises high-tech et low-tech – et un facteur de facilitation des transferts de technologies et de diffusion de l'innovation au sein du tissu PME,... Cette approche est en outre de nature à pouvoir appréhender et soutenir le développement d'industries émergentes, en évitant toutefois la constitution de clusters « from scratch ».



- Un élément qui transparait peu de la communication est la manière dont les enjeux liés à la mondialisation (**dimension externe** de la Stratégie de Lisbonne) sont ou seront intégrés dans la réflexion. La dimension internationale des réseaux mériterait une attention accrue.
- La coopération inter-clusters doit être encouragée et soutenue, en suivant une approche « bottom-up » axée sur le développement de projets concrets entre membres de ces réseaux ou pôles (singulièrement les PME).
- Sur un nombre limité de thématiques jugées prioritaires (technologiques et / ou marchés, mais pas sectorielles), l'UE pourrait encourager la constitution de réseaux de clusters de taille européenne.

(8) *Comment pourrait-on renforcer la coopération entre les programmes d'appui à l'innovation, que ce soit aux niveaux régionaux, nationaux ou européens, afin de relever les nouveaux défis plus rapidement et plus efficacement?*

- L'amélioration des **modes de gouvernance** des politiques d'innovation représente un enjeu très important, et ce à différents niveaux :
 - Cohérence entre les initiatives et politiques de l'UE, notamment sur le plan sectoriel, et coordination renforcée entre services de la Commission ;
 - Lisibilité et accessibilité de ces outils pour les entreprises (en particulier les PME), les Etats membres, les Régions,...l'ensemble des acteurs du système d'innovation européen ;
 - Cohérence entre les politiques de l'UE et celles des Etats membres et de leurs Régions ;
 - Réflexion à mener sur la gouvernance multi-niveaux qu'implique une politique d'innovation intégrée. En particulier, la prise en compte des acteurs régionaux dans la gouvernance et la mise en œuvre des politiques européennes est essentielle et doit être renforcée ;
 - Une réflexion est également à mener au niveau des Etats membres et des régions sur la manière de mobiliser les outils existants à différents niveaux pour mener une politique intégrée et cohérente, renforcer les synergies dans la mobilisation des politiques,...
 - Rationalisation des initiatives dans un souci d'efficacité accrue.
- Alors que la dimension régionale des politiques d'innovation a clairement été mise en évidence, sa prise en compte dans la définition des instruments, et l'implication des **acteurs régionaux** reste insuffisante.
- En complément, il serait utile d'approfondir les synergies entre les formations Industrie et Recherche du Conseil Compétitivité.
- Soulignons en particulier la question de l'initiative Lead Market, qui constitue en principe un élément clé de la politique communautaire, mais dont le démarrage semble problématique. Par ailleurs, les Etats membres manquent réellement d'information claire quant à son contenu et à sa mise en œuvre. L'implication des Etats membres et des acteurs régionaux dans sa mise en œuvre devrait être renforcée. Il apparaît par ailleurs nécessaire de disposer d'éléments d'appréciation solides pour pouvoir en tirer des enseignements en vue du post-2010.



- Les synergies entre dispositifs régionaux et / ou nationaux de soutien à l'innovation doivent être encore davantage développées, sur base de l'évaluation des initiatives en cours (Era-Nets, PRO-INNO, etc.).

(9) *Que pourrait faire l'UE pour assurer un accès adéquat aux financements pour les PME et les entrepreneurs?*

- Le développement **d'instruments de financement efficaces** est une nécessité, tant au niveau de l'UE que des Etats membres. Ceux-ci doivent être adaptés aux besoins des entreprises innovantes, notamment lors de leur phase de création, mais également pour assurer leur croissance. Les outils existants devraient être évalués et adaptés en conséquence. Différents enjeux devraient être pris en compte : développement d'un marché européen du capital-risque plus intégré, développement d'une réelle capacité à prendre des risques de la part des investisseurs, prise en compte des actifs immatériels dans les politiques de financement, renforcement de l'efficacité des instruments publics, évaluation des règles en matière d'aides d'Etat,...
- En matière d'instruments financiers européens, outre le capital-risque, il est important de préserver les mécanismes de garantie qui jouent un rôle crucial pour faciliter l'accès au financement des PME. Par ailleurs, ceux-ci doivent être développés et améliorés, notamment via une meilleure diffusion d'information sur les outils, un accès simplifié, une analyse des besoins des PME, une meilleure prise en compte de la dimension régionale des politiques publiques en la matière, ...

(10) *Est-ce que l'UE pourrait contribuer à exploiter le potentiel d'innovation dans les services publics?*

- Oui, notamment via le développement des actions liées à l'innovation non technologique et à la diffusion de l'innovation, le développement des partenariats public-privé,...
- Les autorités européennes, nationales, régionales et locales devraient davantage utiliser les marchés publics comme stimulus de l'innovation, tout en respectant le principe d'égalité de traitement des entreprises soumissionnaires. A travers la diffusion des bonnes pratiques éprouvées par les Etats-membres, l'UE pourrait sensibiliser les différents pouvoirs adjudicateurs au rôle de catalyseur d'innovation qu'ils sont en mesure de jouer.

(11) *Comment les programmes de financement communautaires pour l'innovation, notamment le 7e PCRD, le CIP et les Fonds structurels, pourraient être simplifiés et rationalisés?*

- Les objectifs et priorités des différents programmes européens doivent être conçus de manière réellement complémentaire, en lien avec les objectifs de Lisbonne, de manière à développer les synergies entre eux, et renforcer globalement l'efficacité des interventions communautaires dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de Lisbonne.



- Les modalités de gestion et modalités de mise en œuvre des différents programmes devraient également être conçues de manière plus cohérente, tout en tenant en compte et en préservant les spécificités propres de chaque programme.
- Les instruments financiers de la BEI et du FEI doivent faire partie intégrante de cette réflexion.
- La lisibilité globale des dispositifs devrait être renforcée.
- Application du principe « think small first ».

(12) *Quelles pourraient être des objectifs réalistes -- quantitatifs comme qualitatifs -- significatifs pour la future politique européenne d'innovation?*

- Dépasser les indicateurs d'inputs, pour développer des indicateurs d'output et d'efficacité, dans le cadre d'un système d'indicateurs cohérent. Etant donné le caractère multidimensionnel de la politique d'innovation, celle-ci doit en effet être appréhendée via une approche intégrée, combinant objectifs quantitatifs et qualitatifs, indicateurs d'input, d'output et de processus.
- Au lieu de se fixer des objectifs trop ambitieux comme dans le cadre de la Stratégie de Lisbonne (« faire de l'Union européenne 'l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde' ») et étant donné que le développement d'une économie faible en carbone figure parmi les priorités les plus pressantes de la Commission, il serait utile de fixer des objectifs réalistes et nécessaires en matière **d'éco-innovation**.